



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20250182

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau du Contrôle de Légalité
et de l'Intercommunalité**

ARRÊTÉ

portant actualisation de la composition du Conseil Médical de la fonction publique territoriale dans le département du Puy-de-Dôme

Le préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux modifié par le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Paul VICAT, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfet de l'arrondissement Clermont-Ferrand ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 9 juillet 2021 et du 11 février 2022 portant renouvellement des membres du comité médical départemental du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20241957 du 27 novembre 2024 modifiant la liste des médecins agréés du département du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20220970 du 30 juin 2022 modifié portant institution d'un Conseil Médical de la fonction publique territoriale dans le département du Puy-de-Dôme et désignation de ses membres ;

Vu la demande du 14 janvier 2025 du Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme afin que la composition du Conseil Médical de la fonction publique territoriale dans le département du Puy-de-Dôme soit actualisée ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 20220970 du 30 juin 2022 modifié portant institution d'un Conseil Médical de la fonction publique territoriale dans le département du Puy-de-Dôme et désignation de ses membres est modifié comme suit :

Président :

Docteur Jean-Pierre POUGET

Médecins :

Docteur Jean-Pierre POUGET
Docteur Jean-Marc ROYE
Docteur Jean-Luc LEGOU
Docteur Georges BESSET (médecin suppléant)
Docteur Sylvie ESCARD (médecin suppléant)
Docteur Denis OLLEON (médecin suppléant)
Docteur Régis DUMAS (médecin suppléant)
Docteur Jacques ROUSSEL (médecin suppléant)
Docteur Erik DEGLIN (médecin suppléant)

Pour les collectivités affiliées :*Représentants de l'administration :*

Titulaires	Suppléants
Mme Nadine BOUTONNET	Mme Christine MANDON Mme Graziella BRUNETTI
Mme Jacqueline BOLIS	M. Gérard CHANSARD M. Boris SOUCHAL

Représentants du personnel :

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Mme Annabelle CHANDEZE	M. Fabrice BEAULIEU M. Eric BARSE
Mme Sylvie GEOFFRE	M. Xavier PELLETIER Mme Farida THOMAS

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
Mme Nadia DEBLY	Mme Annie BOURDONCLE M. David BARBEAU
Mme Nicole MAITRE	M. Sébastien NEFF Mme Anne-Marie DUMAS

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
Mme Marie-Laure DAUBERNET	Mme Marie-Laure BRUN M. Sébastien TOUSSAINT
M. Serge ARVEUF	M. Mikaël PRIERE Mme Dayana BESSON

Pour les agents de la Mairie et du CCAS de Clermont-Ferrand :

Représentants de l'administration :

Titulaires	Suppléants
M. Frédéric PILAUD	M. Thomas WEIBEL
Mme Magalie GALLAIS	Mme Cécile AUDET

Représentants du personnel:

Catégorie A

Titulaires	Suppléantes
Mme Maryline MONTJOTIN	Mme Karine BERNARD Mme Sarah MEUNIE
M. Jérôme ESCLATINE	Mme Annie CHARBONNEL Mme Odile SEYLER

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
Mme Matty OULD SELMOU	Mme Marie DELARBRE M. Franck LAYUS
Mme Rachelle BERTHOMMIER	M. Sébastien VOISSE M. Steven LARVOL

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
M. Salah KHAMALLAH	Mme Elodie GILBERTE M. José BARBOSA
Mme Sandra BETTIOL	Mme Anne-Lyse BOURDUGE M. David SZEPLIGETI

Pour les agents du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme :

Représentants de l'administration :

Titulaires	Suppléants
M. Gilles PETEL	M. Rémi VEYSSIERE
Mme Eléonore SZCZEPANIAK	Mme Sylviane KHEMISTI

Représentants du personnel :

Catégorie A

Titulaires	Suppléantes
M. Maxime SOURGEN	Mme Isabelle CHABANON Mme Danielle ROUSSERIE
Mme Joëlle BONNEFILLE	Mme Marie CHIROL Mme Marie-Josée BRETON

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
Mme Annabelle PRADIER	M. Olivier MEGE
	Mme Christine DUBOIS
Mme Pascale NOBLET	Mme Sophie ARNAUD
	Mme Françoise CHARBONNIER

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
Mme Paola DANYACH	M. Christophe ROY
	Mme Aurélie SERVAIRE
M. Yannick CITERNE	M. Jean-Luc MAUBERT
	M. Christophe NAVARRO

Pour les agents du Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes:

Représentants de l'administration :

Titulaires	Suppléants
Mme Elisabeth BRUSSAT	M. Louis GISCARD D'ESTAING
	Mme Marie-France DABERT
Mme Myriam FOUGERE	Mme Léa DESPRAT
	M. Sylvain DURIN

Représentants du personnel :

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Mme Emmanuelle BERGAULT	Mme Odile CELLIER
	Mme Laurence FRETU
M. Ludovic POMMARET	M. David PARDON
	Mme Marie-Anne DESJARDINS-CANIS

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre CHAUX	M. Laurent COLIN
	Mme Muriel RODRIGUES
Mme Emmanuelle BAUZAC	Mme Laurence BURNIER
	A pourvoir

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
M. Matthieu FAURE	M. Pietro CONVERTINI
	M. Vincent BEYSSAC
M. Gaël JONARD	Mme Nathalie SABATIER
	M. Fabian LAUDE

Pour les agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) :

Représentants de l'administration :

Pour les sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques :

Titulaires	Suppléants
Mme Valérie PRUNIER	M. Jean-Paul CUZIN
	Mme Annelise DURON
M, Jean-Marc MORVAN	M. Cédric DAUDUIT
	Mme Anne-Marie MALTRAIT

Représentants du personnel (sapeurs-pompiers) :

Catégorie A

Titulaires	Suppléants
Capitaine Cyril ANNAT	Commandant Frédéric GUERIN
	Capitaine Christophe LUCAS
Capitaine Christophe MARCHAND	Capitaine David DESPAX
	A pourvoir

Catégorie B

Titulaires	Suppléants
Lieutenant 1ère classe Thomas RAQUIDEL	Lieutenant 2ème classe Laurent PAQUET
	A pourvoir
Lieutenant Olivier MALLINJOURD	Lieutenant 1ère Classe willy PAQUES-BAUDELET
	Lieutenant 1ère classe Guillaume FEDIT

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
Adjudant Benjamin TIXIER	Adjudant Stéphane NAEL
	Adjudant Stéphane PILTE
Adjudant-chef Sébastien CHELOUCHE	Adjudant William SADERNE
	Adjudant David POULET

Représentants du personnel (administratif et technique) :

Catégorie A

Titulaire	Suppléante
M. Arnaud TRICHARD	M. Vincent PETIT Mme Alexandra ESPINASSE-MALLASI
A pourvoir	A pourvoir A pourvoir

Catégorie B

Titulaire	Suppléants
Mme Valérie BRECHET	Mme Valérie BERGNARD Mme Karine MATHIEU
A pourvoir	A pourvoir A pourvoir

Catégorie C

Titulaires	Suppléants
Mme Christelle VERNAY	Mme Mariane OLIER Mme Karine GRALL
M. Philippe CHATON	Mme Laurence SCALMANA M. David FAYE

Article 2- Les autres articles de l'arrêté préfectoral n° 20220970 du 30 juin 2022 modifié portant institution d'un Conseil Médical de la fonction publique territoriale dans le département du Puy-de-Dôme et désignation de ses membres restent inchangés.

Article 3 - M. le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme et M. le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **28 JAN. 2025**

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,

Jean-François VIGAT

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision

implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative. Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>.